

Changement de coordonnées de la famille en cours de scolarité collège

mardi 28 novembre 2017, par [BARBIER Patricia](#)

A SIGNALER OBLIGATOIREMENT AUPRES DU SECRETARIAT

Tout changement d'adresse doit être signalé **exclusivement auprès du secrétariat du collège**

Nous attirons l'attention des familles sur l'importance pour le collège de bénéficier de données fiables concernant les adresses et numéros de téléphone des familles.

La nouvelle adresse et les nouvelles coordonnées seront communiquées au moyen de l'imprimé téléchargeable "changement d'adresse" ou en venant retirer celui-ci auprès du secrétariat du collège.

Le document, accompagné des pièces justificatives demandées, sera remis dès que possible au secrétariat pour une prise en charge rapide des nouvelles coordonnées.

Aucun changement d'adresse ne sera effectué sans ce document renseigné correctement, signé et accompagné des pièces justificatives nécessaires.